

## RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

# Programme « SUD LABS : lieux d'innovation et médiation numérique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur »

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de sa stratégie Smart Région, s'est engagée à développer son ambition en matière d'innovation numérique au travers de cinq axes opérationnels :

- 1. Fédérer les territoires pour un aménagement numérique ambitieux et équilibré,
- 2. La Région leader dans l'ouverture des données numériques, au service des territoires et de l'innovation,
- 3. Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur le territoire de l'expérimentation numérique,
- 4. La Région s'engage sur les services innovants, maintenant et dans la durée,
- 5. Promouvoir une approche éthique de l'innovation numérique et favoriser la médiation et l'accompagnement aux usages.

Pour satisfaire ces ambitions, la Région souhaite s'appuyer sur un réseau d'acteurs maillant au mieux le territoire afin que tout porteur de projet (entreprises, association, collectivité) et citoyen puisse être accompagné dans sa démarche d'innovation ou dans ses usages numériques. Le label « SUD LABS : lieux d'innovation et de médiation numérique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur » a pour but de favoriser la visibilité de ces lieux et de constituer un socle de services disponible sur l'ensemble du territoire.

Pour prétendre au label, les lieux candidats devront :

- Rédiger une lettre d'intention présentant leur structure et motivant leur demande,
- Signer la présente Charte,
- Remplir la fiche descriptive des lieux à labelliser fournie dans le dossier de labellisation.

La proposition de liste des structures à labelliser sera établie par le Comité de sélection « SUD LABS », composé des élus régionaux en charge des questions innovations et numérique, de représentants du cabinet du Président du Conseil régional, de personnes ressources qualifiées en fonction de la nature et de la localisation des projets, qui se réunira deux fois par an puis sera proposée au vote du Conseil régional. Le label donne accès :

- À la possibilité de déposer une candidature aux appels à projets annuels dédiés aux lieux d'innovations et de médiation numérique,
- À un référencement sur un outil cartographique en ligne mis à disposition par la Région et sur la plateforme régionale DataSud,
- À une mise en réseau avec les SUD LABS et avec d'autres réseaux d'innovation régionaux,
- À des réunions régionales permettant l'échange de bonnes pratiques ou encore des éléments d'informations sur des thématiques relevant de l'innovation ou de la médiation numérique.

Pour accéder à ce label et bénéficier des différents apports du réseau des SUD LABS, la structure respectera les engagements suivants :



## RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

# CHARTE D'ENGAGEMENT « SUD LABS : lieux d'innovation et de médiation numérique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur »

### Engagement n° 1 : un accès pour tous les acteurs du territoire

Les SUD LABS s'engagent à recevoir et accueillir les acteurs du territoire (entreprises, collectivités, associations, citoyens) souhaitant soit s'engager ou réaliser des démarches ou projets d'innovation, ouverte, centrée usager ou technologique ; soit monter en compétence sur les usages du numérique.

# Engagement n°2 : accompagner les démarches d'innovation et la monter en compétences sur les usages numériques

Les SUD LABS s'engagent à accompagner et à faire monter en compétence leurs publics et les acteurs du territoire sur :

- Leur démarche d'innovation,
- Leurs usages numériques ou l'acquisition de savoir-faire sur de nouveaux usages numériques,
- L'élaboration de nouveaux produits ou services qu'ils soient publics ou privés.

### Engagement n°3 : des moyens adaptés aux démarches accueillies

Les SUD LABS s'engagent à disposer du matériel adapté pour les démarches et projets accueillis ainsi que du personnel qualifié en capacité d'accompagner et de faire progresser les projets développés.

# Engagement n°4 : le respect de la réglementation et notamment en matière de protection des données personnelles

Les SUD LABS s'engagent à respecter les réglementations en vigueur et à s'engagent notamment à respecter la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, à savoir notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la

protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Engagement n°5 : un lieu ouvert aux collaborations et ancré sur son territoire

#### Les SUD LABS s'engagent:

- à travailler en collaboration avec les acteurs du territoires et à être des lieux d'expérimentation pour ces derniers,
- à participer aux temps de travail collectifs du réseau « SUD LABS »,
- à mettre en place les réflexions sur leur modèle économique en vue de la pérennisation de leur activité.

#### Engagement n°6: évaluer, communiquer, contribuer

#### Les SUD LABS s'engagent:

- À fournir à la Région, sur demande, les informations nécessaires à l'évaluation du dispositif,
- À afficher de manière visible le logo SUD LABS mis à leur disposition au sein des lieux labellisés,
- À intégrer la carte interactive référençant les SUD LABS sur le site internet de leur structure,
- À, quand cela est pertinent, contribuer à la plateforme mutualisée de données ouvertes, géographiques et intelligentes DATA SUD.

Je soussigné(e),	_
Responsable de la structure	
M'engage à respecter et mettre en œuvre les articles de la C	narte SUD LABS
	Le// Signature :